

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DEPARTEMENT  
DES  
PYRENEES-ORIENTALES  
—  
Arrondissement de Prades  
—  
Canton Vallée de la Têt  
—  
Commune d'ILLE SUR TET

**ARRETE MUNICIPAL  
MODIFICATIF CONSTITUANT  
LA REGIE DU SITE DES  
ORGUES**

*N° 2023/56*

Le maire de la commune d'ILLE SUR TET,

**Vu** le Décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

**Vu** le Décret n° 66-850 du 15 Novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

**Vu** l'Arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2001 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du 21 décembre 2001 créant une régie sur le site des orgues ;

**Vu** l'arrêté constitutif de la régie de recettes du Site des Orgues en date du 10 août 2006 ;

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 09 mai 2012,

**Vu** l'arrêté modificatif n°2012/037 du 10 mai 2012 constitutif de la régie de recette du site des orgues,

**Vu** l'arrêté modificatif 2018/001 de la régie du site des Orgues du 04 janvier 2018

**Vu** le procès-verbal de vérification de la régie de recettes en date du 17 juin 2020

**Vu** l'arrêté n°105-2020 modificatif constituant la Régie du site des Orgues du 24 août 2023

**Vu** la décision n°2023-47 modifiant le montant de l'encaissement du 03 octobre 2023

**ARRÊTE**

**Article 1** : l'article 2 de l'arrêté n°105-2020 constitutif de la régie de recette du site des Orgues en date du 24 août 2023 est modifié comme suit :

Fixation de deux plafonds d'encaisse de la régie.

Du 01/06 au 30/9

Encaisse numéraire : 25 000€

Encaisse consolidée : 100 000€

Du 1/10 au 31/5

Encaisse numéraire : 13 000€

Encaisse consolidée : 35 000€

**Article 3** : le Maire d'Ille sur Tet et le comptable public assignataire d'Ille sur Tet sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ille sur Têt, le 4 octobre 2023.

**Le Maire,**



**William BURGHOFFER**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PRADES  
TRÉSORERIE SPÉCIALISÉE SECTEUR PUBLIC LOCAL  
11 AVENUE BEAUSOLEIL – CS 110092  
66502 PRADES CEDEX

**Direction générale des Finances publiques**  
**Service de Gestion Comptable de Prades**  
Trésorerie spécialisée Secteur Public Local  
11 avenue Beausoleil – CS 110092  
66502 PRADES CEDEX  
Téléphone : 04 68 96 07 85  
Mél. : [sgc.prades.collectivites@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.prades.collectivites@dgfip.finances.gouv.fr)

**POUR NOUS JOINDRE :**

Jours et heures d'ouverture :  
Lun-Mar-Jeu-Ven 8H15-12H15  
Réception : avec RDV  
Affaire suivie par : Service Régies  
Téléphone : 04 68 96 07 85  
Mél. :  
[sgc.prades.collectivites@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.prades.collectivites@dgfip.finances.gouv.fr)  
Réf. : courriel du 09/10/2023

MONSIEUR LE MAIRE D'ILLE-SUR-TET  
HOTEL DE VILLE  
107 BIS AVENUE PASTEUR  
66130 ILLE-SUR-TET

Prades, le 10/10/2023

Objet : Avis conforme sur la modification d'une régie de recettes.

Monsieur le Maire,

Par courriel du 09/10/2023, vous demandez mon accord pour modifier la régie de recettes « ORGUES » constituée sur le budget 43700 « ILLE SUR TET » en augmentant l'encaisse consolidée sur la période du 01/06 au 30/09 de 75 000€ à 100 000€, je vous informe de mon accord.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Comptable publique,

Isabelle DAGÈS